

Rénov'Habitat : le nouveau service d'aide à la rénovation



Depuis mai 2024, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche propose un nouveau service, Rénov'Habitat, pour accompagner les habitants dans l'amélioration de leur logement. Ce service, destiné aux logements de plus de 15 ans sur le territoire intercommunal, vise à rénover plusieurs centaines d'habitations d'ici 2027. Explorons ensemble les avantages de ce service.

Un service agréé



Rénov'Habitat bénéficie de l'agrément « Mon accompagnateur Rénov' » du Ministère du Logement, faisant de la communauté de communes l'interlocuteur local de l'Anah (Agence nationale de rénovation de l'habitat). Ce service apporte des conseils techniques pour réaliser vos travaux et vous accompagne dans les démarches pour obtenir des aides financières. L'accompagnement est gratuit et personnalisé pour chaque situation.

Attention au démarchage frauduleux : la communauté de communes et le service Rénov'Habitat ne réalisent aucun démarchage téléphonique, par email ou à domicile. De même, aucune avance d'argent n'est demandée pour réaliser l'accompagnement de votre projet. Soyez vigilant !

Un accompagnement pour tous

Rénov'Habitat s'adresse aux propriétaires occupants, co-propriétaires et propriétaires bailleurs ayant un logement de plus de 15 ans sur le territoire. Les locataires peuvent également bénéficier d'un accompagnement pour lutter contre les logements indignes.

Des travaux pour plus de confort

Les travaux éligibles incluent :

- **Économies d'énergie** : Isolation des combles et murs extérieurs, remplacement des fenêtres et portes, changement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, installation de systèmes de ventilation, de panneaux solaires photovoltaïques,...
- **Adaptation au vieillissement ou au handicap** : Installation de douche de plain-pied, monte-escalier ou de rampes d'accès, élargissement des portes,...
- **Lutte contre l'habitat indigne** : Rénovation de grande ampleur pour remédier aux logements insalubres en collaboration avec la Fondation Abbé Pierre.

Des permanences près de chez vous

Vous souhaitez améliorer votre logement ? En juin et juillet, les conseillers Rénov'Habitat tiennent des

permanences dans les 20 communes du territoire intercommunal. Vous pouvez également les rencontrer sur rendez-vous.

Les permanences régulières :

- Tous les mercredis de 10h à 13h à la mairie de Ruoms
- Tous jeudis de 14h à 17h au siège de la communauté de communes à Vallon Pont d'Arc

Les permanences itinérantes :

En mairie

EN JUIN

| | | |
|-----------------|-------------------------|-------------|
| LUNDI 3 | VOGÜÉ | 13 H – 16 H |
| MARDI 4 | VAGNAS | 9 H – 12 H |
| LUNDI 10 | SAINT-MAURICE-D'ARDÈCHE | 13 H – 16 H |
| MARDI 11 | SAMPZON | 9 H – 12 H |
| LUNDI 17 | SALAVAS | 13 H – 16 H |
| MARDI 18 | SAINT-REMÈZE | 9 H – 12 H |
| LUNDI 24 | LABEAUME | 13 H – 16 H |
| MARDI 25 | LAGORCE | 14 H – 17 H |

EN JUILLET

| | | |
|-----------------|-----------------------|-------------------|
| LUNDI 1 | BALAZUC | 13 H – 16 H |
| MARDI 2 | ORGNAC-L'AVEN | 9 H – 12 H |
| LUNDI 8 | LANAS | 13 H – 16 H |
| MARDI 9 | ROCHECOLOMBE | 9 H – 12 H |
| LUNDI 15 | SAINT-ALBAN-AURIOLLES | 13 H 30 – 16 H 30 |
| MARDI 16 | LABASTIDE-DE-VIRAC | 13 H 30 – 16 H 30 |
| LUNDI 22 | GROSPIERRES | 13 H 30 – 16 H 30 |
| MARDI 23 | CHAUZON | 9 H – 12 H |
| LUNDI 29 | BESSAS | 13 H – 16 H |
| MARDI 30 | PRADONS | 13 H – 16 H |



Publié le ven 24/05/2024 - 11:52